

CYBER- HARCELEMENT, PARLEZ-EN !



Ne soyez pas indifférents

F.Enéa
B.Mélissa
M.Chloé
P-L.Maena
I.Zaynah
B.Eva
B.Massyl
F-J.Erwann



SUR LES RÉSEAUX



À L'ÉCOLE

masecurite.interieur.gouv.fr

e-enfance.org



À LA MAISON

3018 : Numéro national
des jeunes victimes de
violences numériques



Auteurs

Infractions :

- Raid (en groupe, volontairement ou pas)
- Insultes/ menaces
- Vidéos dégradantes

Le cyberharcèlement selon le code pénal :

- Propos ou comportements répétés
- Altération de la santé physique ou mentale, conditions de travail
- Seul ou en groupe (avec ou sans concertation)
- Cadre public ou restreint

Sanctions :

- 2 ans d'emprisonnement + 30 000€ d'amende
- Diffusion de contenu pornographique d'un mineur : 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende.

Circonstances aggravantes :

- Sur mineurs
- Sur personnes vulnérables
- Par voie de service de communication publique.

Victimes

Cyberharcèlement et ses conséquences

Les conséquences du cyberharcèlement peuvent être dramatiques pour les victimes et provoquer des dégâts invisibles tels que :

- Le sentiment de non répit,
- Le stress et l'anxiété,
- La honte,
- La perte d'estime de soi,
- La dépression.

Si vous ressentez ces symptômes, ne restez pas sans rien dire.

Signaux visibles :

- mutilation corporelle
- prise ou perte de poids rapide
- décrochage scolaire

Témoins

Observer et réagir

Orienter la victime (voir numéro d'aide et site web au dos du flyer).

Aider la victime :

- Ecouter
- Prévenir un adulte de confiance
- Soutenir émotionnellement la victime



C'est notre mission d'en parler